

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
 Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

**Séance du lundi 31 mai 2021**

Par suite d'une convocation en date du 25 mai 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 31 mai 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

**Etaient présents :**

M. <b>AUBERT</b> Michel	Mme <b>CHIVELAS</b> Brigitte
M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>GAGNARD</b> Céline
M. <b>DEDIDIER</b> Sylvain	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>FLECHON</b> Vincent	Mme <b>LEVEQUE</b> Marie-José
M. <b>HERNANDEZ</b> Guy	
M. <b>LECOMTE</b> Marc	Mme <b>ROSE-LEVEQUE</b> Christelle
M. <b>LEFEBVRE</b> Jacques	Mme <b>VALLIER</b> France
M. <b>THÉRY</b> Jacques	
M. <b>VOLLE</b> Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

Mme **CLOEZ** Sonia a donné procuration à M. **DEDIDIER** Sylvain

Mme **NURY** Cassandra a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.*

M. **HERNANDEZ** Guy a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 03-31/05/2021**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE**  
**RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur **LECOMTE** Marc, conseiller délégué aux écoles, explique que le marché pour la confection et livraison en liaison froide des repas des cantines scolaire a été lancé, sous la forme d'un marché de service pour 6 ans reconductible 1 an.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Dauphiné Libéré « annonces légales » ainsi que sur le site « achat public » le vendredi 19 mars 2021, pour une remise des plis le 12 avril 2021 avant 12h00.

Le dossier de la consultation était disponible en mairie et téléchargeable gratuitement sur la plateforme « achatpublic.com ».

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

- 1 – Prix des prestations sur 40 points
- 2 – Valeur technique de l'offre sur 60 points

## N° 2021/025 (suite)

4 dossiers ont été retirés sur la plateforme dématérialisée de publication de l'offre.

4 entreprises ont remis une offre papier :

- La Société « Terres de cuisine »- Romans sur Isère
- la société « Api Restauration » - Loriol
- la Société « Plein Sud Restauration » - Montélier
- la société « SHCB » - St Quentin Falavier

Monsieur LECOMTE Marc, conseiller délégué, présente le tableau d'analyse des offres de la CAO, qui n'a rejeté aucune offre.

Vu le rapport d'analyses des offres de la commission d'appel d'offres du 12 avril 2021,

Après délibération, le Conseil municipal décide, à 15 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOEZ Sonia et M. HERNANDEZ Guy) et 2 contre (MM. DEDIDIER Sylvain et LEFEBVRE Jacques) :

- **d'attribuer** le marché de service relatif à la restauration scolaire des écoles de COUX à l'entreprise qui a obtenu la meilleure note, à savoir :

- **la société API RESTAURATION de Loriol**

- **d'autoriser** M. le Maire à signer le marché de service avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;

- **de l'autoriser** à signer tout document relatif à cette attribution de marché de service.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jeanne", with a long horizontal line extending to the right.